



**ASSOCIATION DU CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH**

Phare du STIFF – 29242 Ouessant

Chers Amies, amis,

Le Conseil d'administration de l'Association du Conservatoire de l'Abeille Noire Bretonne à Ouessant à le plaisir de vous inviter le **25 novembre à Châteaulin** pour son assemblée Générale Annuelle.

Cette assemblée se tiendra au :

Juvénat Notre-Dame de Châteaulin, lieu-dit Penn Feunteun.

Le programme est le suivant :

- **10h à 12h30** : Assemblée Générale Ordinaire
- **12h30 à 14h** : Repas
- **14h à 16 h** : Assemblée Générale Extraordinaire
- **16h – 18h** : Conseil d'Administration

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Cotisation annuelle : Le montant est de 20 Euros ; Les renouvellements des cotisations se feront sur place. Il est rappelé que seules les personnes adhérentes à jour de leur cotisation peuvent voter lors de l'assemblée générale.
- Procurations : Les adhérents ne pouvant se rendre à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un adhérent présent par une procuration. (voir formulaire joint). Chaque adhérent présent ne peut détenir plus de deux procurations.
- Restauration : Les repas pourront être pris sur place à la cafétéria du Juvénat. Le coût du repas le midi est de 13,50 Euros. Le menu comprend : Entrée, plat, dessert, vin, café inclus.

Date limite pour réserver le repas : le 16/11/2023.

Le règlement se fera sur place, le matin en chèque ou en liquide

Réponse à l'adresse mail suivante : secretariat@abeillenoireouessant.bzh



- Hébergement : Il est également possible de dormir sur place sur réservation. Le coût pour une chambre simple est de 23,65 Euros, Taxe de séjour comprise. Le surcoût pour les draps est de 6 euros. (Il est possible d'emmener son duvet)

Le petit déjeuner est possible le matin. Coût : 6 Euros

Date limite pour réserver l'hébergement : le 20/11/2023.

Réponse à l'adresse mail suivante : secretariat@abeillenoireouessant.bzh

Le règlement se fera sur place, avec le responsable de l'hébergement.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- L'ordre du jour pour l'assemblée générale ordinaire, et l'assemblée générale extraordinaire
- Le projet de modification des statuts
- Le formulaire de procuration
- Le bulletin d'adhésion

